



National Capital Commission
202-40 Elgin Street
Ottawa, Canada
K1P 1C7

Commission de la capitale nationale
40, rue Elgin, pièce 202
Ottawa, Canada
K1P 1C7

DEMANDE DE PRÉSÉLECTION

N° DE SOUMISSION DE LA CCN AL1601

DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LA PRÉSÉLECTION

**D'ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION
IMMOBILIÈRE**

Pour la réalisation du « Projet de la cour de la Maison-de-fer-blanc »

Date d'émission :

le 30 septembre 2015

Date de clôture de l'invitation à soumissionner :

**le 9 novembre 2015,
15 h 00, heure d'Ottawa**

DEMANDE DE PRÉSÉLECTION

N° DE SOUMISSION DE LA CCN AL1601

SECTION 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Demande de présélection (“DPS”)

Introduction

La Commission de la capitale nationale (CCN) invite les entrepreneurs généraux à répondre au présent appel à présélection pour des travaux de construction à venir dans le quadrilatère de la cour de la Maison-de-fer-blanc, plus particulièrement aux 445 à 465 de la promenade Sussex (quatre édifices), au 7 de la rue Clarence (un édifice), aux 13 et 15 de la rue Clarence (un édifice) et à la cour de la Maison-de-fer-blanc elle-même. Pour plus de clarté, les travaux visés par le présent appel à présélection seront appelés le « projet de la cour de la Maison-de-fer-blanc ».

La construction d’un nouvel édifice au 7 de rue Clarence est un élément essentiel de l’ensemble du projet de la cour de la Maison-de-fer-blanc. La CCN souhaite que, durant l’année civile 2017, ce nouvel édifice serve de « pavillon de la Confédération », pour célébrer le 150^e anniversaire de la confédération canadienne, et qu’il soit après cela disponible pour un bail commercial.

D’une durée prévue de jusqu’à un an, la construction du nouvel édifice du 7 de la rue Clarence touchera lourdement la cour de la Maison-de-fer-blanc. Aussi dérangeants qu’ils seront pour le voisinage, ces travaux sont aussi une occasion à saisir : compte tenu du nombre d’interventions qui seront requises au cours des cinq à dix prochaines années sur les propriétés de la promenade Sussex et de la rue Clarence situées dans le même quadrilatère, la CCN juge opportun de réaliser autant de ces travaux que possible au cours de cette période de dérangement de 2016. Il est donc recommandé de réaliser les travaux aux 445 à 465 de la promenade Sussex, aux 13 et 15 de la rue Clarence et à l’intérieur de la cour de la Maison-de-fer-blanc en même temps que le projet du 7 de la rue Clarence.

Par conséquent, le projet de la cour de la Maison-de-fer-blanc de 2016 comprendra deux principaux ensembles de travaux :

- la construction d’un nouvel édifice au 7 de la rue Clarence;
- la réhabilitation et la modernisation des édifices existants aux 445 à 465 de la promenade Sussex et au 13 et 15 de la rue Clarence ainsi que de parties de la cour de la Maison-de-fer-blanc elle-même.

Pourquoi une présélection?

La CCN cherche à présélectionner des entrepreneurs généraux pour le projet de la cour de la Maison-de-fer-blanc parce que les travaux de construction exigeront une coordination méticuleuse des sous-traitants et des fournisseurs et une gestion de projet professionnelle afin :

- de respecter les dates critiques, et en particulier les dates de quasi-achèvement et d’achèvement des travaux;
- d’assurer une grande qualité d’exécution et de produit fini;
- de limiter les incidences sur les environs immédiats et sur le public et les visiteurs;
- de veiller au respect des lois et des pratiques exemplaires en matière de construction.

En outre, la CCN reconnaît que les entrepreneurs généraux travaillant avec elle sur le projet de la cour de la Maison-de-fer-blanc devront posséder des compétences supérieures de gestion de projets et de chantiers.

DEMANDE DE PRÉSÉLECTION

N^o DE SOUMISSION DE LA CCN AL1601

Le présent appel à présélection vise à établir une liste restreinte d'entrepreneurs généraux pour réaliser le projet de la cour de la Maison-de-fer-blanc. La CCN se réserve le droit d'établir aussi des listes restreintes de sous-traitants pour certains travaux spécialisés que comporte ce projet.

Calendrier

Le présent exercice de présélection s'étendra de septembre à novembre 2015.

Les entrepreneurs généraux figurant sur la liste restreinte établie à la suite du présent appel de présélection seront invités à répondre à l'appel d'offres pour la réalisation du projet de la cour de la Maison-de-fer-blanc, qui devrait être lancé à la mi-novembre et prendre fin en décembre 2015.

La CCN s'attend à ce que les travaux débutent sur les lieux en janvier 2016 et prennent fin en décembre 2016.

Les lieux seront-ils inoccupés?

Les édifices des 445 à 465 de la promenade Sussex et des 13 et 15 de la rue Clarence seront évacués à temps pour que l'entrepreneur puisse commencer les travaux en janvier 2016 (voir la section 1.2 [« Contexte »] ci-dessous pour en savoir davantage sur le contexte).

Format du contrat

Le projet de la cour de la Maison-de-fer-blanc comprend :

- la construction d'un nouvel édifice au 7 de la rue Clarence
- la réhabilitation et la modernisation des édifices existants aux 445 à 465 de la promenade Sussex, aux 13 et 15 de la rue Clarence et de parties de la cour de la Maison-de-fer-blanc elle-même.

Le projet fera l'objet d'un appel d'offres unique s'adressant aux entrepreneurs généraux figurant sur la liste restreinte établie à la suite du présent appel à présélection. La CCN déterminerait la soumission valide la moins coûteuse en prenant en compte le coût total combiné des travaux au 7 de la rue Clarence et de tous les autres travaux ajoutés au contrat.

Le contrat serait attribué au soumissionnaire retenu avec deux dates d'achèvement distinctes pour les deux ensembles de travaux : une pour la construction du nouvel édifice du 7 de la rue Clarence et une pour les travaux de réhabilitation aux 445 à 465 de la promenade Sussex et aux 13 et 15 de la rue Clarence.

DEMANDE DE PRÉSÉLECTION

N° DE SOUMISSION DE LA CCN AL1601

1.2 Contexte

Le chantier du projet de la cour de la Maison-de-fer-blanc est situé dans le secteur du marché By d'Ottawa et est bordé par la rue Murray au nord, par la promenade Sussex à l'ouest et par la rue Clarence au sud (voir la photo ci-dessous).

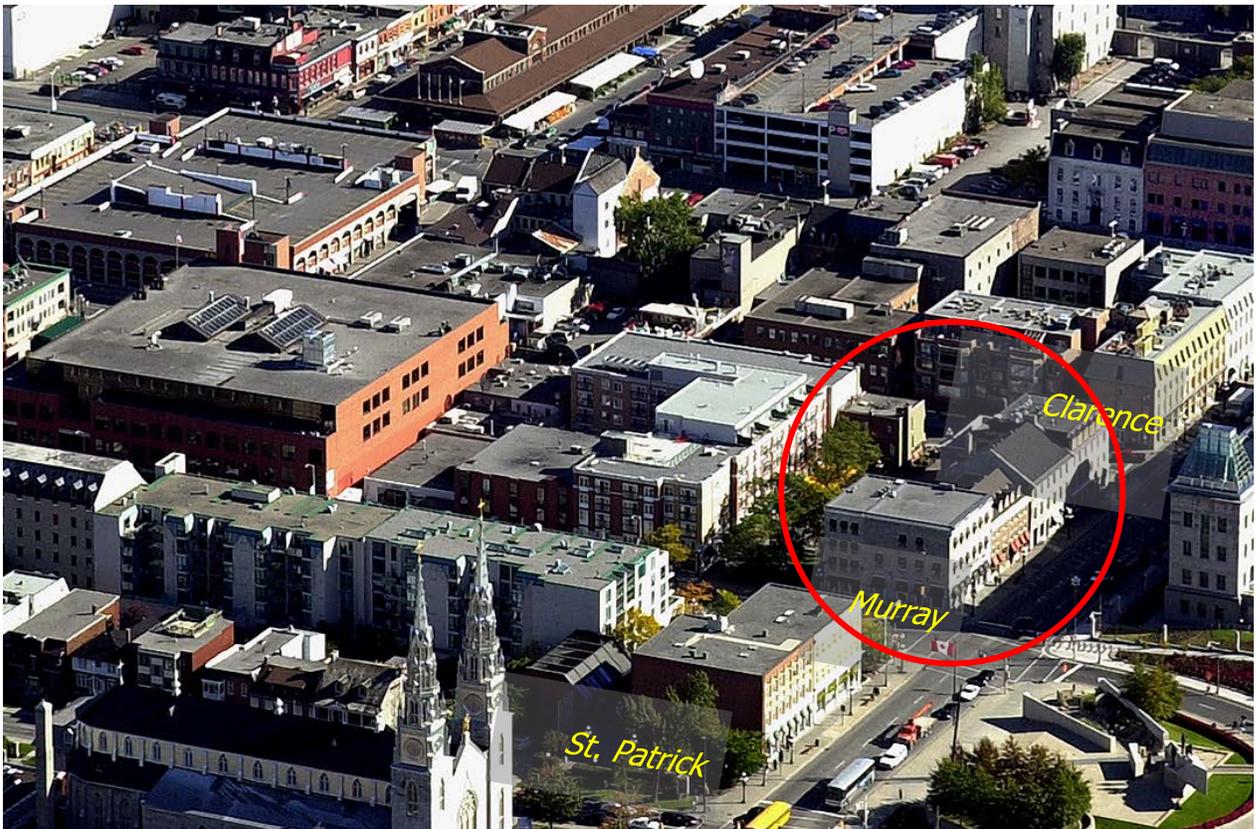


Figure 1 – Photographie aérienne de la basse-ville d'Ottawa, montrant la cour de la Maison-de-fer-blanc

Nombre d'édifices voisins du chantier du projet de la cour de la Maison-de-fer-blanc abritent des commerces et des magasins de détail have au rez-de-chaussée et des logements ou des bureaux aux étages. Les soumissionnaires devraient savoir :

- qu'il y a des appartements en copropriété au nord (de l'autre côté de la rue Murray), à l'est (au 22 de la rue Murray, dont la porte d'entrée donne sur la cour) et au sud (de l'autre côté de la rue Clarence);
- qu'il y a des commerces et des magasins de détail dans les édifices voisins, qui exerceront leurs activités probablement tout au long de l'année 2016.

L'entrepreneur général à qui le contrat sera attribué devra respecter certaines restrictions concernant le bruit, la poussière et les heures de travail, afin de réduire les incidences sur les logements et les magasins de détail voisins.

DEMANDE DE PRÉSÉLECTION

N° DE SOUMISSION DE LA CCN AL1601

Le secteur Murray-Sussex-Clarence est très prisé par les visiteurs. La circulation sur les trottoirs et dans la cour étant élevée depuis nombre d'années, la CCN devra travailler avec l'entrepreneur sur la gestion de la circulation piétonnière :

- la promenade Sussex, qui relie la basse-ville aux alentours du Musée des beaux-arts du Canada est une voie de passage très fréquentée par les piétons, les cyclistes et les automobilistes;
- la rue Murray est l'une des principales routes est-ouest à canaliser la circulation automobile de Gatineau à Ottawa;
- la rue Clarence est une rue plus tranquille, mais néanmoins très animée.

Il y a très peu de chance que les routes ci-dessus soient fermées ou que la circulation y soit restreinte pendant les heures normales. L'entrepreneur devrait prévoir que, sauf dans des circonstances exceptionnelles, celles-ci restent ouvertes à la circulation piétonnière, cycliste et automobile tout au long de la durée des travaux. La CCN devra attendre de l'entrepreneur qu'il trouve des façons d'organiser les travaux de manière à réduire la perturbation de la circulation.

1.3 Description du projet de la cour de la Maison-de-fer-blanc

Le texte qui suit vise à donner un aperçu de l'état actuel et de l'histoire du chantier et à indiquer le type et la portée des travaux que l'entrepreneur retenu pour le projet de la cour de la Maison-de-fer-blanc sera appelé à exécuter. Ces descriptions sont de nature générale et ne constituent pas un énoncé exhaustif des travaux qui feront l'objet du contrat.

1.3.1. 7 de la rue Clarence

7 de la rue Clarence (nouvel édifice de 3 720 pi² proposé)

En 2013, la CCN a constaté que l'édifice existant comportait de graves problèmes de structure. Après une étude longue et minutieuse, la CCN a décidé que l'édifice devait être rasé.

En 2014, la CCN a procédé à la démolition du rez-de-chaussée et de l'étage de l'édifice; le sous-sol et la structure du rez-de-chaussée ont été laissés intacts, protégés contre les intempéries et clôturés, et différents éléments mécaniques et électriques situés au sous-sol ont été laissés en place et en état de fonctionner.

La démolition de l'édifice a exposé le flanc est de la propriété du 465 de la promenade Sussex, ainsi que l'escalier de secours du 465 de la promenade Sussex et la cuisine au sous-sol des 13 et 15 de la rue Clarence ; ces éléments ont été isolés et revêtus provisoirement de métal préfini.

Les éléments et les ruines de l'édifice mentionnés ci-dessus devront être enlevés dans le cadre du projet de la cour de la Maison-de-fer-blanc, afin de permettre la construction du nouvel édifice du 7 de la rue Clarence.

DEMANDE DE PRÉSÉLECTION

N^o DE SOUMISSION DE LA CCN AL1601



Figure 2 – Photographie du 7 de la rue Clarence au printemps 2015, montrant ce qui reste du rez-de-chaussée et de l'étage de l'ancien édifice après les travaux de démolition effectués en 2014.



Figure 3 – Représentation artistique du nouvel édifice proposé au 7 de la rue Clarence.

Le nouvel édifice du 7 de la rue Clarence comportera un rez-de-chaussée et un étage, en plus d'un sous-sol aménagé. Il aura une surface de plancher brute d'environ 3 270 pi² (excluant le sous-sol ou l'appentis mécanique). Il sera érigé sur une fondation en béton coulée au moyen d'un ensemble de murs de contreventement en béton, d'ossatures métalliques contreventées, de poteaux et de poutres en gros bois d'œuvre et d'un tablier de plancher métallique avec chape de béton, et sera couvert d'un toit plat. Les murs extérieurs seront construits avec des panneaux à ossature de bois assemblés en usine. La finition extérieure comprendra de la pierre calcaire, récupérée ou nouvelle, un revêtement de zinc et un mur-rideau en verre fritté. La finition intérieure comprendra un mur décoratif en pierre calcaire, des panneaux de plâtre ainsi que des revêtements de sol en carreaux de porcelaine et en lattes de bois franc. Le nouveau sous-sol comprendra des toilettes, une cuisinette et des espaces mécaniques. Le rez-de-chaussée et l'étage seront à aire ouverte et comprendront des installations mécaniques et électriques de base et des appareils d'éclairage montés sur rail. L'édifice comprendra un appareil de levage à utilisation restreinte qui desservira les trois niveaux.

Le sous-sol qui subsiste de l'ancien édifice et où se trouvent l'équipement mécanique et électrique ainsi qu'une tour d'escalier qui dessert le restaurant souterrain des 13 et 15 de la rue Clarence et les appartements du 3 de la rue Clarence doit être démoli puis reconstruit dans le cadre des travaux.

L'édifice sera conçu et construit de manière à obtenir la certification LEED « Or ».

DEMANDE DE PRÉSÉLECTION

N° DE SOUMISSION DE LA CCN AL1601

1.3.2. 445-465 de la promenade Sussex et 13-15 de la rue Clarence

Les bâtiments existants faisant partie du Projet de la cour de la Maison-de-fer-blanc sont pour la plupart des immeubles reconnus par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP).

Ces bâtiments sont représentatifs du développement immobilier de la basse-ville dans les années 1840 et de l'orientation adoptée par la CCN en faveur de la conservation du patrimoine dans les années 1960.

Ils sont tous considérés comme faisant partie du District de conservation du marché By de la Ville d'Ottawa.

Les paragraphes qui suivent donnent un aperçu des grandes caractéristiques des bâtiments de la cour de la Maison-de-fer-blanc. Il est à souligner que les superficies de bâtiment citées n'incluant pas les aires de sous-sol finies et utilisables.

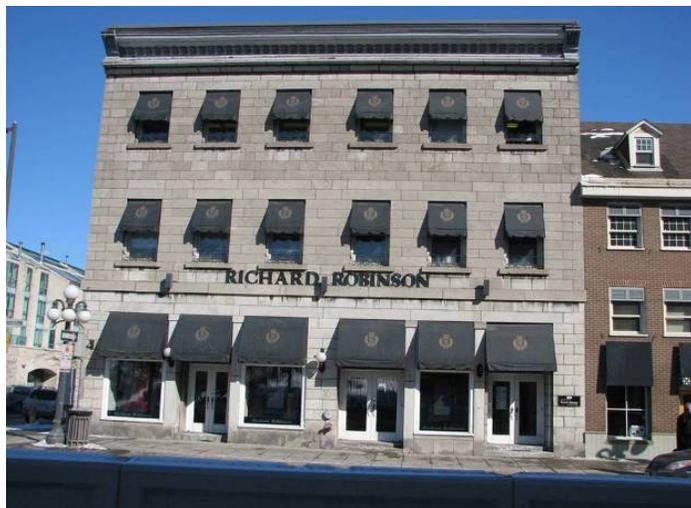


Figure 4 : 445-447 de la promenade Sussex

445-447 de la promenade Sussex (environ 11 300 pieds carrés) :

Ce bâtiment a été construit dans les années 1840. Il est reconnu par le BEEFP, principalement parce qu'il est une des premières constructions de maçonnerie érigées à des fins commerciales dans la basse-ville, au cours d'une période d'aménagement urbain qui a vu une collectivité de pionniers se transformer en un centre urbain permanent et prospère.

Cet édifice en pierre de trois étages, qui a été occupé par le même locataire durant plusieurs décennies, a récemment été rendu vacant. La CCN prévoit entreprendre une remise en état générale du bâtiment, en portant une attention particulière sur les éléments extérieurs (toitures, murs, portes et fenestration).

La portée des travaux prévue pour les 445-447 de la promenade Sussex comprend, mais sans s'y

DEMANDE DE PRÉSÉLECTION

N° DE SOUMISSION DE LA CCN AL1601

restreindre, la remise en état de la maçonnerie, la restauration et le remplacement des fenêtres, la réfection de la toiture, l'amélioration de l'accessibilité universelle et les mises à jour de la mécanique et de l'électricité.



Figure 5 : 449-453 de la promenade Sussex Photo : Google Maps

449-453 de la promenade Sussex (environ 7 000 pieds carrés) :

Ce bâtiment a été construit dans les années 1980. Il n'est pas reconnu par le BEEFP, et il y a lieu de se demander si, même avec le temps, il pourrait se mériter cette distinction. Le bâtiment des 449-453 de la promenade Sussex pose un problème sur le plan technique et d'un point de vue de la conservation du patrimoine. Il a été construit « dans l'esprit de » l'hôtel Le Castor qui a été incendié dans les années 1970, en ayant alors recours à des technologies modernes de construction qui n'ont pas résisté à l'épreuve du temps.

Cette construction de trois étages avec revêtement en brique a jusqu'à tout récemment été occupé par des entreprises commerciales et des ONG sur tous les étages. Pendant des années, la CCN a tenu compte des préoccupations des locataires concernant les systèmes du bâtiment et ses composantes. Même si au cours de la dernière décennie la CCN a pu y effectuer quelques modestes améliorations, le bâtiment requiert des remises en état importantes pour être utilisable et louable dans l'avenir.

La portée des travaux prévue pour 2016 pour les 449-453 de la promenade Sussex comprend, mais sans s'y restreindre, la remise en état de la maçonnerie de briques, le remplacement des fenêtres, la réfection de la toiture, l'amélioration de l'accessibilité universelle et les mises à jour de la mécanique et de l'électricité.

DEMANDE DE PRÉSÉLECTION

N° DE SOUMISSION DE LA CCN AL1601



Figure 6 : 457-459 de la promenade Sussex

457-459 de la promenade Sussex (environ 8 100 pieds carrés) :

Ce bâtiment a été construit dans les années 1850. Il est reconnu par le BEEFP, principalement parce qu'il représente tellement bien l'architecture commerciale vernaculaire du 19^e siècle dans la basse-ville, et parce qu'il est un exemple authentique du paysage de rue original du 19^e siècle qu'on appelle aujourd'hui la promenade Sussex.

Les 457-459 de la promenade Sussex est un édifice en pierre de trois étages occupé par des entreprises commerciales au rez-de-chaussée et à l'étage intermédiaire, et du résidentiel à l'étage supérieur. Après plusieurs années de très modestes investissements, la CCN a entrepris en 2014-2015 des travaux importants de réfection de la toiture et de restauration de la façade Sussex qui ont permis de découvrir de graves déficiences structurales qui doivent être corrigées sans tarder.

La portée des travaux prévue pour 2016 pour les 457-459 de la promenade Sussex comprend, mais sans s'y restreindre, les réparations d'ordre structural déjà mentionnées, la remise en état de la maçonnerie de la façade donnant sur la cour, le remplacement des fenêtres côté cour, en plus de l'amélioration de l'accessibilité universelle et des mises à jour de la mécanique et de l'électricité.

DEMANDE DE PRÉSÉLECTION

N° DE SOUMISSION DE LA CCN AL1601



Figure 7 : 461-465 de la promenade Sussex

461-465 de la promenade Sussex (environ 12 000 pieds carrés) :

Ce bâtiment a été construit dans les années 1850. Il est reconnu par le BEEFP, principalement parce qu'il représente un des rares survivants de la période initiale de développement de la rue Sussex. Il est une illustration de l'ampleur que pouvait atteindre un bâtiment d'utilisation spéculative mixte (commerciale et résidentielle) à une date antérieure à la constitution en compagnie. Il présente un exemple de belle maçonnerie de pierre qui caractérise les plus importants bâtiments qui bordent le côté est de la promenade Sussex.

Les 461-465 de la promenade Sussex est un édifice en pierre de trois étages qui a été occupé depuis les dernières décennies par des entreprises commerciales au rez-de-chaussée et par des appartements résidentiels aux étages. Après presque 20 années de très modestes investissements, la CCN a entrepris en 2014-2015 des travaux importants de réfection de la toiture et de restauration de la façade sur les étages supérieurs. La plus grande partie de l'enveloppe du bâtiment est donc en bonne condition.

La portée des travaux prévue pour 2016 pour les 461-465 de la promenade Sussex comprend, mais sans s'y restreindre, la remise en état de la maçonnerie et le remplacement des fenêtres du rez-de-chaussée, l'amélioration de l'accessibilité universelle et les mises à jour de la mécanique et de l'électricité.

DEMANDE DE PRÉSÉLECTION

N° DE SOUMISSION DE LA CCN AL1601



Figure 8 : 13-15 de la rue Clarence

13-15 de la rue Clarence (environ 5 000 pieds carrés) :

Ce bâtiment a été construit en 1898. Le bâtiment des 13-15 de la rue Clarence est reconnu par le BEEFP, principalement parce qu'il est un très bel exemple d'une construction type du début du siècle dernier dans la Basse-ville, destinée à un usage combiné d'affaires et d'habitation, et parce qu'il fait partie d'un regroupement cohésif de bâtiments commerciaux similaires du 19^e siècle.

Les 13-15 de la rue Clarence est un édifice à revêtement de brique de trois étages qui a été occupé au cours les dernières décennies par un restaurant/pub au rez-de-chaussée, les étages supérieurs étant occasionnellement utilisés aux fins de l'administration du restaurant ou de réceptions. Un fait curieux à mentionner au sujet du bâtiment des 13-15 de la rue Clarence est que la cuisine du restaurant est dans une pièce souterraine située sous la cour pavée entre les bâtiments du 7 et des 13-15 de la rue Clarence.

La portée des travaux prévue pour 2016 pour les 13-15 de la rue Clarence comprend, mais sans s'y restreindre, des réparations d'ordre structural, dont le renforcement des étages supérieurs, le réaménagement de la cuisine souterraine, l'amélioration de l'accessibilité universelle et les mises à jour de la mécanique et de l'électricité.

DEMANDE DE PRÉSÉLECTION

N^o DE SOUMISSION DE LA CCN AL1601

1.4 Exigences obligatoires

Pour être jugés admissibles aux étapes ultérieures du processus de qualification, les soumissionnaires doivent satisfaire aux exigences obligatoires. Toute exigence obligatoire est indiquée dans la section 3.

Attention : Une soumission qui, à la seule discrétion de la CCN, ne satisfait pas à une exigence obligatoire, ne sera pas examinée davantage au cours du processus d'évaluation.

1.5 Évaluation et sélection

La sélection des soumissionnaires qui participeront au processus de soumission subséquent sera à la seule discrétion de la CCN. La CCN se réserve le droit d'accepter ou de rejeter l'une ou l'autre des réponses à cette demande de présélection.

La CCN dirigera le processus de demande de présélection d'une manière juste et traitera tous les soumissionnaires équitablement. Des normes et des critères d'évaluation objectifs seront appliqués uniformément à tous les soumissionnaires.

1.6 Méthodologie d'évaluation

La CCN évaluera et accordera un pointage numérique à chacune des réponses en fonction des critères d'évaluation indiqués dans la Grille des critères d'évaluation présentée aux pages 16 et 17 du présent document. Seule l'information soumise par chacun des soumissionnaires sera évaluée.

Le Comité d'évaluation sera constitué d'au moins trois professionnels à l'emploi de la direction Design et Construction de la CCN.

L'évaluation sera réalisée critère par critère, comme suit :

- Discussion en groupe des réponses de chaque soumissionnaire à un critère donné, suivi de la déclaration du pointage accordé par chaque membre du Comité d'évaluation;
- Calcul de la moyenne des pointages accordés par chaque membre du Comité d'évaluation au terme des discussions.

Au fur et à mesure de l'évaluation critère par critère :

- Si le pointage d'un soumissionnaire se situe sous les 70 pour cent dans une des exigences, il sera exclu de toute autre considération.

De plus, il est à noter que toute réponse jugée non conforme par la CCN pour ce qui est de l'exigence obligatoire sera éliminée de toute considération ultérieure.

Les entrepreneurs sélectionnés seront avisés après l'évaluation des réponses.

1.7 Dédommagement

La CCN ne remboursera ni ne dédommagera aucun soumissionnaire pour tout coût encouru pour la préparation d'une réponse à cette requête pour présélection. Toutes les copies de documents soumis en réponse à cette requête pour présélection deviendront la propriété de la CCN et ne seront pas retournées.

DEMANDE DE PRÉSÉLECTION

N° DE SOUMISSION DE LA CCN AL1601

1.8 Utilisation des listes restreintes dressées grâce au processus de présélection

Les dispositions qui suivent s'appliquent aux entreprises inscrites sur les listes restreintes issues du processus de présélection :

1.8.1 Lorsqu'elle invitera à soumissionner à partir d'une liste restreinte d'entrepreneurs présélectionnés, la CCN invitera toutes les entreprises apparaissant sur la liste correspondant aux travaux de cette catégorie.

1.9 Exigences en matière de sécurité

La CCN pourra exiger du soumissionnaire/entrepreneur, incluant les sous-traitants, à qui sera attribué un contrat à la suite des processus d'appels d'offres subséquents, de remplir et soumettre un formulaire de vérification de sécurité pour tout le personnel engagé dans les travaux qui auront lieu sur le chantier. Le niveau de sécurité requis sera « Fiabilité ».

2.0 Soumission conjointes

La CCN acceptera les soumissions d'entreprises conjointes. Veuillez noter que toutes les soumissions détaillées, les annexes, les formulaires, etc. soumis à la CCN par une entreprise conjointe, dans le cadre de sa réponse à la demande de présélection, doivent être signés par un représentant autorisé de chacune des firmes qui forment l'entreprise conjointe. Chaque soumission détaillée soumise par une entreprise conjointe doit comprendre une lettre de présentation informant la CCN de l'intention des firmes constituantes de fonctionner à titre d'entreprise conjointe si elles se voient attribuer le Contrat des travaux. La lettre doit identifier chacune des firmes formant l'entreprise conjointe et doit être signée par un représentant dûment autorisé de chacune des firmes formant l'entreprise conjointe. La lettre de présentation soumise avec chaque soumission détaillée doit comprendre un énoncé reconnaissant que chaque partie de l'entreprise conjointe comprend et convient qu'elle est conjointement et solidairement responsable de toutes les obligations de la demande de présélection ainsi que de tout contrat attribué à la suite de la demande de présélection. Veuillez noter que si le Soumissionnaire retenu est une entreprise conjointe, l'accord de coentreprise signé devra être présenté préalablement à l'octroi du contrat. Chaque entreprise conjointe doit identifier une seule personne comme représentant aux fins du Contrat. Cette personne sera responsable de toutes les exigences relatives aux communications et aux rapports. Une entreprise conjointe dont les entrepreneurs se séparent les activités du Contrat et fonctionnent indépendamment ne sera pas acceptée dans le cadre de la présente demande de présélection et sera jugée irrecevable. Afin d'assurer des chances égales à tous les intéressés et de réduire les risques de conflits d'intérêts, la CCN avise tous les soumissionnaires qu'elle n'acceptera de chacun qu'une seule offre, peu importe qu'elle soit faite en tant qu'entrepreneur unique, en tant que participant à une soumission conjointe ou en tant que sous-entrepreneur.

3.0 Compte rendu

Un compte rendu des soumissionnaires sera fourni, si la demande en est faite au gestionnaire de projet de la CCN dont le nom figure dans la lettre de notification des entreprises qualifiés dans les 15 jours suivant la réception de cet avis. Ce compte-rendu précisera les raisons pour lesquelles la soumission n'a pas répondu aux critères exigés.

DEMANDE DE PRÉSÉLECTION

N° DE SOUMISSION DE LA CCN AL1601

SECTION 2 – DIRECTIVES DE SOUMISSION

2.1 Vue d'ensemble de la section 2

Le but de la section 2 est d'informer le soumissionnaire des procédures et règles de la CCN relativement à ce processus de demande de présélection.

2.2 Directives de livraison et date limite

La remise en bonne et due forme, et en temps requis, des soumissions à l'adresse exacte d'expédition des réponses à la demande de présélection est l'entière responsabilité du soumissionnaire.

Une (1) copie originale papier et une (1) copie électronique (sur un CD ou clé USB) de la réponse complète à la demande de présélection doivent être soumis et demeureront la propriété de la CCN.

Chacune des réponses à la demande de présélection, y compris la documentation d'appui, doit être expédiée dans un emballage scellé. Les réponses à la demande de présélection expédiées par voie de télécopieur ou de courrier électronique ne seront pas acceptées.

L'emballage extérieur de la réponse à la demande de présélection doit indiquer toute l'information suivante et être adressée exactement comme suit :

***Demande de soumissions pour présélection –
Dossier de soumission CCN no. AL1601***

Attention : Allan Lapensée, Agent principal aux contrats
Services de gestion de l'approvisionnement
Commission de la capitale nationale
40, rue Elgin, 3^e étage, Centre de services
Ottawa ON K1P 1C7

Chacune des réponses à la demande de présélection doit être reçue à l'endroit exact spécifié plus haut avant la date limite fixée comme suit :

le 9 novembre 2015, à 15h00, heure d'Ottawa.

Toute réponse à la demande de présélection arrivée en retard sera automatiquement rejetée et retournée non ouverte au soumissionnaire.

2.3 Demandes de renseignements

Toutes les questions relatives à cette requête pour présélection doivent être envoyées par écrit par télécopie ou courriel à la personne suivante :

Allan Lapensée, Agent principal aux contrats
Services de gestion de l'approvisionnement
Commission de la capitale nationale
Téléphone : (613) 239-5678, poste 5051
courriel : allan.lapensee@ncc-ccn.ca

DEMANDE DE PRÉSÉLECTION

N^o DE SOUMISSION DE LA CCN AL1601

De plus :

- Aucune information donnée verbalement par toute personne faisant partie de la CCN n'engagera la CCN. Les soumissionnaires doivent avoir une confirmation écrite de la CCN pour tout changement, modification, etc., concernant cette demande de présélection. La CCN ne peut garantir une réponse aux demandes reçues moins de sept (7) jours civils avant la date de fermeture.
- La CCN déterminera à sa seule discrétion, si elle répond aux questions. Toutes les questions écrites soumises, qui selon la CCN affectent tous les soumissionnaires, obtiendront une réponse écrite de la CCN et cette réponse sera distribuée à tous les soumissionnaires par télécopie ou courriel. Toute identification reliée à la demande sera supprimée de la réponse.
- Dans le cas où il deviendrait nécessaire de réviser une partie quelconque de la demande de présélection à la suite d'une demande ou pour toute autre raison, un addenda à cette demande de présélection sera fourni à chaque soumissionnaire.

2.4 Changements à la soumission

Une réponse à la demande de présélection soumise selon la demande de présélection, et en dépit du fait que les réponses à la demande de présélection ne peuvent pas être soumises initialement par télécopieur, peut être amendée par lettre ou télécopie (au 613-239-5012) pourvu que la révision soit reçue au bureau désigné pour la réception des réponses à la demande de présélection le ou avant l'heure et la date établie pour la réception des réponses à la demande de présélection. La révision doit être sur le papier à en-tête du soumissionnaire ou porter une signature qui identifie le soumissionnaire et doit clairement indiquer le(s) changement(s) à être appliqué(s) à la réponse originale à la demande de présélection.

2.5 Responsabilité pour erreurs

Bien que la CCN fasse des efforts considérables pour assurer une représentation précise de l'information dans cette demande de présélection, l'information contenue dans cette demande de présélection est fournie seulement comme guide pour les soumissionnaires. La CCN ne garantit pas que l'information est exacte, ni qu'elle est nécessairement complète et exhaustive. Le contenu de cette demande de présélection n'a pas pour but d'empêcher les soumissionnaires de se faire leurs propres opinions et conclusions relativement au contenu traité dans cette demande de présélection.

2.6 Renseignements exclusifs

Cette demande de présélection et toute la documentation à l'appui ont été préparées par la CCN et demeurent la propriété exclusive de la CCN. L'information est fournie au soumissionnaire seulement pour son utilisation en vue de la préparation d'une réponse à cette demande de présélection et sera considérée comme étant des renseignements exclusifs et confidentiels de la CCN. Ces documents ne doivent pas être reproduits, copiés, prêtés ou divulgués de toute autre façon, directement ou indirectement, à une autre partie sauf aux employés du soumissionnaire ayant besoin de savoir pour la préparation de la réponse à la demande de présélection ou si cela est requis par la loi. De plus, le soumissionnaire accepte de ne pas les utiliser pour un usage autre que celui pour lequel ils ont été spécifiquement fournis.

DEMANDE DE PRÉSÉLECTION

N° DE SOUMISSION DE LA CCN AL1601

SECTION 3 – EXIGENCES DE LA RÉPONSE À LA DEMANDE DE PRÉSÉLECTION

3.1 Vue d'ensemble de la section 3

Cette section de la demande de présélection indique au soumissionnaire potentiel les types d'information qui devront être fournis dans leur réponse.

3.2 Versement d'une caution et capacité financière

Le soumissionnaire devra soumettre une lettre de référence d'une société de cautionnement reconnue démontrant que le soumissionnaire a la capacité de présenter des garanties de bonne exécution et des cautionnements de paiement de la main d'œuvre et des matériaux pour des contrats de construction d'une valeur approximative de 8 000 000 \$. Sinon, le soumissionnaire fournira une lettre de son institution financière indiquant que le soumissionnaire a suffisamment de "comptant" au montant de 20 % (incluant les taxes) pour le contrat adjugé comme résultat de cette présélection.

Les garanties doivent être établis sur un formulaire approuvé, être dûment remplis, porter une ou des signatures originales et provenir d'une compagnie dont les cautionnements sont acceptés par la CCN au moment de la clôture des soumissions ou d'une compagnie désignée sur la liste affichée au site Web suivant : <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=12027§ion=text#L>

3.3 Santé et sécurité

Les soumissionnaires fourniront une déclaration de la politique de leur entreprise concernant la santé et la sécurité ainsi qu'un rapport du temps perdu lors d'accident durant les cinq dernières années.

3.4 Réponses de présélection OBLIGATOIRE

Les entrepreneurs souhaitant soumissionner pour le travail indiqué dans cette demande de présélection compléteront la Déclaration de qualification de l'entrepreneur ainsi que la Liste de projets ci-jointes. **Ceci est une exigence obligatoire.**

3.5 Gabarit de réponse

Les soumissionnaires utiliseront et soumettront les gabarits de Déclaration de qualification de l'entrepreneur et de Liste de projets qui suivent. Les soumissionnaires rempliront les formulaires soit à la machine ou à la main, pourvu qu'ils soient clairs et lisibles.

3.6 Les grilles des *Critères d'évaluation et Exigences cotées*

La grille des Critères d'évaluation et la grille des Exigences cotées incluses à la page suivante définissent le système de pointage qui sera appliqué à cette présélection.

Barème utilisé par le Comité d'évaluation pour accorder les pointages aux réponses des soumissionnaires à l'égard des exigences cotées :

Excellent : une réponse qui dépasse de loin les exigences minimales d'une Exigence cotée recevra un pointage de 90 à 100% des points disponibles pour l'Exigence cotée.
Bien : une réponse qui démontre que le soumissionnaire satisfait amplement tous les éléments de l'Exigence cotée recevra un pointage de 80 à 89% des points disponibles pour l'Exigence cotée
Acceptable : une réponse qui démontre que le soumissionnaire satisfait un minimum des éléments de l'Exigence cotée recevra un pointage de 70 à 79% des points disponibles pour l'Exigence cotée
<i>Une réponse qui démontre que le soumissionnaire ne satisfait pas quelques-unes des exigences minimales recevra un pointage de 0 à 69% des points disponibles pour l'Exigence cotée</i>

DEMANDE DE PRÉSÉLECTION

N° DE SOUMISSION DE LA CCN AL1601

Voici les exigences cotées auxquelles les soumissionnaires doivent répondre :

N°	EXIGENCES COTÉES	POINTAGE MAXIMUM POSSIBLE
1	<p>L'entrepreneur démontre qu'il a les ressources financières et la capacité de réaliser les travaux exigés dans la catégorie pour laquelle il présente une soumission.</p> <p><i>Remarque :</i> l'exigence cotée n° 1 sera évaluée en fonction de l'information présentée, de même que les attestations de capacité financière et la caution versée.</p> <p><i>Nota :</i> les soumissionnaires doivent obtenir au moins 3.5 points dans cette catégorie pour se qualifier pour les étapes suivantes du processus d'évaluation.</p>	5
2	<p>L'entrepreneur démontre son expérience et le rendement depuis 2008 dans le cadre de projets comparables comportant la réfection de bâtiments ou d'assemblages de matériaux en bois et en maçonnerie, y compris les travaux de démolition sélective à l'intérieur d'un bâtiment du patrimoine, la remise en état d'éléments de l'enveloppe du bâtiment (assemblages de fenêtres, de murs et de toitures, y compris la restauration et la réfection de fondations de maçonnerie), d'aménagements intérieurs d'importance patrimoniale, le remplacement et la rénovation de systèmes mécaniques et électriques, les travaux de génie civil et les travaux extérieurs. Plus grands seront l'expérience et le rendement de l'entrepreneur sur des projets comparables pour chacun de ces articles, plus de points lui seront accordés.</p> <p><i>Remarque :</i> l'Exigence cotée n° 2 sera évaluée à partir de la Déclaration de qualification de l'entrepreneur, de la Liste de projets, des curriculum vitae et des références. Les références peuvent être consultées, et les projets réalisés peuvent être visités.</p> <p><i>Nota :</i> les soumissionnaires doivent obtenir au moins 17.5 points sur un maximum de 25 points dans cette catégorie pour se qualifier pour les étapes suivantes du processus d'évaluation.</p>	25
3	<p>L'entrepreneur démontre l'expérience de la personne responsable, du gestionnaire de projet, du maître de chantier pour le site, du contremaître et de l'estimateur proposés sur des projets de nature similaire et prouve que leur performance a été jugée satisfaisante par les consultants et le propriétaire et que le projet a été complété selon l'échéancier. Pour les projets non complétés selon l'échéancier, expliquez pourquoi.</p> <p><i>Remarque :</i> l'Exigence cotée n° 2 sera évaluée à partir de la Déclaration de qualification de l'entrepreneur, de la Liste de projets, des curriculum vitae et des références. Les références citées pourront être contactées. Le comité d'évaluation portera une attention particulière au degré de participation des membres du personnel mentionnés dans les projets cités en référence dans l'Exigence cotée n° 1.</p> <p><i>Nota :</i> les soumissionnaires doivent obtenir au moins 17.5 points sur un maximum de 25 points dans cette catégorie pour se qualifier pour les étapes suivantes du processus d'évaluation.</p>	25
4	<p>L'entrepreneur démontre son expérience et le rendement depuis 2008 dans la mise en place et le respect des mesures de contrôle de qualité et sa capacité à réaliser des assemblages bien exécutés de composants de service d'édifice et de site selon des normes spécifiées et les attentes du consultant ou du propriétaire, en particulier la capacité à respecter des échéanciers de projet exigeants.</p> <p><i>Remarque :</i> L'exigence cotée n° 4 sera évaluée à partir des photographies/photocopies et des témoignages/références présentés dans la Déclaration de qualification, de la liste des projets et des références de l'entrepreneur. Les références citées pourront être contactées. Le Comité d'évaluation de la CCN s'intéressera ici du rendement obtenu dans le cadre de projets axés sur des travaux de réfection dans des milieux complexes / des endroits situés en centre-ville et</p>	20

DEMANDE DE PRÉSÉLECTION

N^o DE SOUMISSION DE LA CCN AL1601

	<p><i>comportant des travaux à effectuer en présence ou à proximité de locataires et/ou du public.</i></p> <p><i>Nota : les soumissionnaires doivent obtenir au moins 14 points sur un maximum de 20 points dans cette catégorie pour se qualifier pour les étapes suivantes du processus d'évaluation.</i></p>	
5	<p>L'entrepreneur démontre son expérience éprouvée depuis 2008 éprouvée dans l'utilisation de pratiques de construction durables, y compris (sans s'y limiter) les méthodes de démolition écologisées, la gestion des déchets de construction, la planification du contrôle de la qualité de l'air intérieur durant les travaux de construction et l'utilisation de matériaux de construction comportant un contenu recyclé.</p> <p><i>Remarque : L'exigence cotée n^o 5 sera évaluée à partir des photographies/photocopies et des témoignages/références présentés dans la Déclaration de qualification, de la liste des projets et des références de l'entrepreneur. Les références citées pourront être contactées. Le Comité d'évaluation de la CCN s'intéressera ici du rendement obtenu dans le cadre de projets comportant des exigences de certification LEED et autres programmes de certification d'excellence connexes.</i></p> <p><i>Nota : les soumissionnaires doivent obtenir au moins 3.5 points sur un maximum de 5 points dans cette catégorie pour se qualifier pour les étapes suivantes du processus d'évaluation.</i></p>	5
6	<p>L'entrepreneur démontre son expérience depuis 2008 en matière de construction, sur des projets pour lesquels les processus de gestion de la construction de l'entrepreneur (p. ex., les soumissions, les dessins d'atelier, les procédures des avis de modification, les systèmes de suivi des échéanciers, etc.) étaient d'importance pour le client ou les consultants, et pour lesquels l'entrepreneur a accordé les plus grands soins à assurer la qualité de la réalisation du projet.</p> <p><i>Remarque : L'Exigence cotée n^o 6 sera évaluée à partir de la Déclaration de qualification de l'entrepreneur, de la Liste de projets, des curriculum vitae et des références de l'entrepreneur. Les références citées pourront être contactées. Des points additionnels seront accordés pour l'expérience de l'entrepreneur sur des projets dont les clients utilisent des systèmes structurés de gestion de la construction, ainsi que des systèmes de suivi et de paiements.</i></p> <p><i>Nota : les soumissionnaires doivent obtenir au moins 10.5 points sur un maximum de 15 points dans cette catégorie pour se qualifier pour les étapes suivantes du processus d'évaluation.</i></p>	15
7	<p>L'entrepreneur démontre qu'il vise l'excellence en terme de santé et sécurité en construction.</p> <p><i>Remarque : L'Exigence cotée n^o 7 sera évaluée selon la Déclaration de politique de santé et sécurité de la firme, le rapport de temps perdu lors d'accidents durant les cinq (5) dernières années, l'évaluation du personnel de la CCN quant à l'attention apportée par la firme envers la santé et la sécurité au chantier, et/ou toutes décisions/constatations publiques émises par des autorités compétentes quant à la santé et sécurité au chantier.</i></p> <p><i>Nota : les soumissionnaires doivent obtenir au moins 3.5 points sur un maximum de 5 points dans cette catégorie pour se qualifier pour les étapes suivantes du processus d'évaluation.</i></p>	5
	Total	100

Les réponses à l'appel de présélection seront évaluées et les pointages seront accordés en fonction des deux (2) tableaux de critères ci-haut. Le comité d'évaluation utilisera un système de pointage avec des incréments de 0,5%. Les soumissionnaires obtenant un pointage d'au moins 70 points sur le total et au moins 70% sur chaque exigence cotée, donnant droit à une invitation à participer au processus subséquent de soumission pour le *Projet de construction de la cour de la Maison-de-fer-blanc*.

DEMANDE DE PRÉSÉLECTION

N° DE SOUMISSION DE LA CCN AL1601

4. DÉCLARATION DE QUALIFICATION DE L'ENTREPRENEUR

(Formulaires à remplir en entier)

Le présent document a pour but de fournir de l'information sur les capacités, l'habileté et l'expérience de l'entrepreneur. Le soumissionnaire peut soumettre de l'information supplémentaire en ajoutant jusqu'à dix (10) feuilles selon les besoins.

1- Nom de postulant

Nom de l'entreprise _____
 Adresse _____
 N° de téléphone _____ No de télécopieur _____
 Courriel _____
 Courriel(s) pour les appels d'offres _____ ; _____

2- Structure légale de l'entrepreneur

Année de fondation _____
 Coentreprise _____
 Société _____
 Partenariat _____
 Enregistré _____
 Propriétaire unique _____
 Autre _____

3- Noms et titres des officiers, partenaires, actionnaires

4- Valeur annuelle approximative du travail de construction au cours des cinq (5) dernières années

2014 \$ _____
 2013 \$ _____
 2012 \$ _____
 2011 \$ _____
 2010 \$ _____

5- Une société de cautionnement a-t-elle déjà eu à compléter l'un ou l'autre de vos projets? Si oui, veuillez expliquer ci-dessous ou sur une feuille séparée.

DEMANDE DE PRÉSÉLECTION

N° DE SOUMISSION DE LA CCN AL1601

5. PROJETS COMPARABLES / PERTINENTS

Énumérez trois (3) projets de construction que votre entreprise gère en tant qu'entrepreneur général actuellement ou qu'elle a gérés au cours des sept (7) dernières années, et qui comportaient des activités de construction pour un bâtiment comparable aux travaux proposés tel que décrit à l'article 1.3. Prière de noter :

- Puisque le projet du 7 de la rue Clarence comporte des travaux de construction neuve et les projets des 445-465 de la promenade Sussex et des 13-15 de la rue Clarence comportent des travaux de réfection et de remise à neuf de structures existantes, les soumissionnaires doivent s'assurer de bien mettre en évidence dans les exemples de projets leurs réalisations en matière de construction neuve et de travaux de rénovation.
- Des photographies ou des photocopies des projets devraient être incluses, selon les besoins, pour illustrer la qualité de la main d'œuvre, ainsi que la qualité de livraison de projet par le soumissionnaire.
- Les soumissionnaires peuvent soumettre de l'information supplémentaire en ajoutant jusqu'à trois pages 8.5"x11" par projet, selon les besoins.
- Les références peuvent être contactées et les projets peuvent être visités pour vérifier la qualité du travail de l'entrepreneur en rapport aux projets cités.

DEMANDE DE PRÉSÉLECTION

N° DE SOUMISSION DE LA CCN AL1601

Cette page fait partie de la soumission de _____ (nom du soumissionnaire)

PROJET N° 1

1. Nom du projet _____
2. Prix initial du contrat (\$) _____ Prix final du contrat (\$) _____
3. % achevé à ce jour _____
4. Date d'achèvement prévue _____ Date d'achèvement réelle _____
5. Surintendant de chantier _____
6. S'agit-il du surintendant de chantier qui serait affecté au projet de la cour de la Maison-de-fer-blanc? ____
7. Maître d'ouvrage
 - Nom et titre _____
 - Nom et n° de tél. de la société ou de l'institution _____
 - Architecte ou expert-conseil du projet
 - Nom et titre _____
 - Nom et n° de tél. de la firme _____

La section 8 ci-dessous a pour objet d'aider le comité d'évaluation à comprendre le contexte du projet mentionné et sa pertinence éventuelle à l'égard du projet de la cour de la Maison-de-fer-blanc. Aucun projet ne correspondra exactement au projet de la cour de la Maison-de-fer-blanc, et il est tout à fait normal que certaines des réponses des soumissionnaires dans cette section soient « Non ». Toutefois, les soumissionnaires devraient garder à l'esprit que plus ils donnent de réponses « Non » à la section 8, plus il se peut que le projet mentionné ne soit pas considéré comme semblable ou pertinent à l'égard du projet de la cour de la Maison-de-fer-blanc.

8. Le projet comprenait-il (ou comprend-il) les éléments suivants :

a) Des échéances rigides?	Oui	Non
b) Du travail avec un client ou un propriétaire qui suit des processus officiels de présentation de rapports, de suivi et d'approbation?	Oui	Non
c) Du travail à moins de 20 m d'un trottoir ou d'une voie de passage de véhicules très fréquentés?	Oui	Non
d) Du travail à moins de 50 m d'un édifice résidentiel occupé?	Oui	Non
e) Du travail sur un édifice déclaré officiellement édifice du patrimoine par les autorités compétentes?	Oui	Non
f) La gestion de plusieurs sous-traitants?	Oui	Non
g) La réhabilitation d'une construction en maçonnerie datant d'entre 1840 et 1920?	Oui	Non

Le travail de maçonnerie était-il effectué par le personnel de l'entrepreneur général ou par un sous-traitant? _____

Le travail de maçonnerie comprenait-il :

- De la pierre de taille?	Oui	Non
- Du raclage et du rejointoiement?	Oui	Non
- Du mortier à base de chaux?	Oui	Non
- L'insertion de nouvelles pierres de taille dans un mur existant?	Oui	Non

Description supplémentaire des travaux de construction en pierre : _____

DEMANDE DE PRÉSÉLECTION

N° DE SOUMISSION DE LA CCN AL1601

Cette page fait partie de la soumission de _____ (nom du soumissionnaire)

PROJET N° 1 (suite)

- | | | |
|---|------------|------------|
| <p>h) La réhabilitation d'une construction en bois datant d'entre 1840 et 1920?
Le travail du bois était-il effectué par le personnel de l'entrepreneur général ou par un sous-traitant? _____
Le travail du bois comprenait-il :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La conservation de fenêtres en bois à valeur patrimoniale? - La réparation ou la réhabilitation de portes, de plinthes ou de moulures à valeur patrimoniale? - Description supplémentaire du travail du bois : <hr style="border: 0.5px solid black;"/> | <p>Oui</p> | <p>Non</p> |
| <p>i) La fourniture et l'installation d'un système de toiture métallique?</p> | <p>Oui</p> | <p>Non</p> |
| <p>j) La fourniture et l'installation d'un système et de composants mécaniques complexes?</p> | <p>Oui</p> | <p>Non</p> |
| <p>k) La fourniture et l'installation d'un système et de composants électriques complexes?</p> | <p>Oui</p> | <p>Non</p> |
| <p>l) La fourniture et l'installation d'appareils de levage (p. ex. appareils de levage à utilisation restreinte [LULA] et ascenseurs)?</p> | <p>Oui</p> | <p>Non</p> |
| <p>m) Des matériaux paysagers inertes ou du béton architectural extérieur?</p> | <p>Oui</p> | <p>Non</p> |
| <p>n) L'élimination de substances désignées ou de matières dangereuses (p. ex. plomb et amiante)?</p> | <p>Oui</p> | <p>Non</p> |
| <p>o) Des exigences de certification LEED?</p> | <p>Oui</p> | <p>Non</p> |
| <p>a) Une nouvelle construction sur de nouvelles fondations?</p> | <p>Oui</p> | <p>Non</p> |
9. Description du projet, en élaborant plus particulièrement sur :
- tout écart notable entre les prix initial et final du contrat;
 - tout écart notable entre les dates d'achèvement prévue et réelle;
 - l'un ou l'autre des éléments énumérés au point 8 ci-dessus.
- Continuez au verso de la page ou sur une page séparée, si vous avez besoin de plus d'espace.

DEMANDE DE PRÉSÉLECTION

N° DE SOUMISSION DE LA CCN AL1601

Cette page fait partie de la soumission de _____ (nom du soumissionnaire)

PROJET N° 2

1. Nom du projet _____
2. Prix initial du contrat (\$) _____ Prix final du contrat (\$) _____
3. % achevé à ce jour _____
4. Date d'achèvement prévue _____ Date d'achèvement réelle _____
5. Surintendant de chantier _____
6. S'agit-il du surintendant de chantier qui serait affecté au projet de la cour de la Maison-de-fer-blanc? ____
7. Maître d'ouvrage
 - Nom et titre _____
 - Nom et n° de tél. de la société ou de l'institution _____
- Architecte ou expert-conseil du projet
 - Nom et titre _____
 - Nom et n° de tél. de la firme _____

La section 8 ci-dessous a pour objet d'aider le comité d'évaluation à comprendre le contexte du projet mentionné et sa pertinence éventuelle à l'égard du projet de la cour de la Maison-de-fer-blanc. Aucun projet ne correspondra exactement au projet de la cour de la Maison-de-fer-blanc, et il est tout à fait normal que certaines des réponses des soumissionnaires dans cette section soient « Non ». Toutefois, les soumissionnaires devraient garder à l'esprit que plus ils donnent de réponses « Non » à la section 8, plus il se peut que le projet mentionné ne soit pas considéré comme semblable ou pertinent à l'égard du projet de la cour de la Maison-de-fer-blanc.

9. Le projet comprenait-il (ou comprend-il) les éléments suivants :

o) Des échéances rigides?	Oui	Non
p) Du travail avec un client ou un propriétaire qui suit des processus officiels de présentation de rapports, de suivi et d'approbation?	Oui	Non
q) Du travail à moins de 20 m d'un trottoir ou d'une voie de passage de véhicules très fréquentés?	Oui	Non
r) Du travail à moins de 50 m d'un édifice résidentiel occupé?	Oui	Non
s) Du travail sur un édifice déclaré officiellement édifice du patrimoine par les autorités compétentes?	Oui	Non
t) La gestion de plusieurs sous-traitants?	Oui	Non
u) La réhabilitation d'une construction en maçonnerie datant d'entre 1840 et 1920?	Oui	Non

Le travail de maçonnerie était-il effectué par le personnel de l'entrepreneur général ou par un sous-traitant? _____

Le travail de maçonnerie comprenait-il :

 - De la pierre de taille? Oui Non
 - Du raclage et du rejointoiement? Oui Non
 - Du mortier à base de chaux? Oui Non
 - L'insertion de nouvelles pierres de taille dans un mur existant? Oui Non

Description supplémentaire des travaux de construction en pierre : _____

DEMANDE DE PRÉSÉLECTION

N° DE SOUMISSION DE LA CCN AL1601

Cette page fait partie de la soumission de _____ (nom du soumissionnaire)

PROJET N° 2 (suite)

- | | | |
|---|------------|------------|
| <p>v) La réhabilitation d'une construction en bois datant d'entre 1840 et 1920?
Le travail du bois était-il effectué par le personnel de l'entrepreneur général ou par un sous-traitant? _____
Le travail du bois comprenait-il :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La conservation de fenêtres en bois à valeur patrimoniale? - La réparation ou la réhabilitation de portes, de plinthes ou de moulures à valeur patrimoniale? - Description supplémentaire du travail du bois : <hr style="border: 0.5px solid black;"/> | <p>Oui</p> | <p>Non</p> |
| <p>w) La fourniture et l'installation d'un système de toiture métallique?</p> | <p>Oui</p> | <p>Non</p> |
| <p>x) La fourniture et l'installation d'un système et de composants mécaniques complexes?</p> | <p>Oui</p> | <p>Non</p> |
| <p>y) La fourniture et l'installation d'un système et de composants électriques complexes?</p> | <p>Oui</p> | <p>Non</p> |
| <p>z) La fourniture et l'installation d'appareils de levage (p. ex. appareils de levage à utilisation restreinte [LULA] et ascenseurs)?</p> | <p>Oui</p> | <p>Non</p> |
| <p>aa) Des matériaux paysagers inertes ou du béton architectural extérieur?</p> | <p>Oui</p> | <p>Non</p> |
| <p>bb) L'élimination de substances désignées ou de matières dangereuses (p. ex. plomb et amiante)?</p> | <p>Oui</p> | <p>Non</p> |
| <p>o) Des exigences de certification LEED?</p> | <p>Oui</p> | <p>Non</p> |
| <p>b) Une nouvelle construction sur de nouvelles fondations?</p> | <p>Oui</p> | <p>Non</p> |
9. Description du projet, en élaborant plus particulièrement sur :
- tout écart notable entre les prix initial et final du contrat;
 - tout écart notable entre les dates d'achèvement prévue et réelle;
 - l'un ou l'autre des éléments énumérés au point 8 ci-dessus.
- Continuez au verso de la page ou sur une page séparée, si vous avez besoin de plus d'espace.

DEMANDE DE PRÉSÉLECTION

N° DE SOUMISSION DE LA CCN AL1601

Cette page fait partie de la soumission de _____ (nom du soumissionnaire)

PROJET N° 3

1. Nom du projet _____
2. Prix initial du contrat (\$) _____ Prix final du contrat (\$) _____
3. % achevé à ce jour _____
4. Date d'achèvement prévue _____ Date d'achèvement réelle _____
5. Surintendant de chantier _____
6. S'agit-il du surintendant de chantier qui serait affecté au projet de la cour de la Maison-de-fer-blanc? ____
7. Maître d'ouvrage
 - Nom et titre _____
 - Nom et n° de tél. de la société ou de l'institution _____
 - Architecte ou expert-conseil du projet
 - Nom et titre _____
 - Nom et n° de tél. de la firme _____

La section 8 ci-dessous a pour objet d'aider le comité d'évaluation à comprendre le contexte du projet mentionné et sa pertinence éventuelle à l'égard du projet de la cour de la Maison-de-fer-blanc. Aucun projet ne correspondra exactement au projet de la cour de la Maison-de-fer-blanc, et il est tout à fait normal que certaines des réponses des soumissionnaires dans cette section soient « Non ». Toutefois, les soumissionnaires devraient garder à l'esprit que plus ils donnent de réponses « Non » à la section 8, plus il se peut que le projet mentionné ne soit pas considéré comme semblable ou pertinent à l'égard du projet de la cour de la Maison-de-fer-blanc.

10. Le projet comprenait-il (ou comprend-il) les éléments suivants :

cc) Des échéances rigides?	Oui	Non
dd) Du travail avec un client ou un propriétaire qui suit des processus officiels de présentation de rapports, de suivi et d'approbation?	Oui	Non
ee) Du travail à moins de 20 m d'un trottoir ou d'une voie de passage de véhicules très fréquentés?	Oui	Non
ff) Du travail à moins de 50 m d'un édifice résidentiel occupé?	Oui	Non
gg) Du travail sur un édifice déclaré officiellement édifice du patrimoine par les autorités compétentes?	Oui	Non
hh) La gestion de plusieurs sous-traitants?	Oui	Non
ii) La réhabilitation d'une construction en maçonnerie datant d'entre 1840 et 1920?	Oui	Non
Le travail de maçonnerie était-il effectué par le personnel de l'entrepreneur général ou par un sous-traitant? _____		
Le travail de maçonnerie comprenait-il :		
- De la pierre de taille?	Oui	Non
- Du raclage et du rejointoiement?	Oui	Non
- Du mortier à base de chaux?	Oui	Non
- L'insertion de nouvelles pierres de taille dans un mur existant?	Oui	Non
Description supplémentaire des travaux de construction en pierre : _____		

DEMANDE DE PRÉSÉLECTION

N° DE SOUMISSION DE LA CCN AL1601

Cette page fait partie de la soumission de _____ (nom du soumissionnaire)

PROJET N° 3 (suite)

- | | | |
|---|-----|-----|
| jj) La réhabilitation d'une construction en bois datant d'entre 1840 et 1920?
Le travail du bois était-il effectué par le personnel de l'entrepreneur général ou par un sous-traitant? _____
Le travail du bois comprenait-il : | Oui | Non |
| - La conservation de fenêtres en bois à valeur patrimoniale? | Oui | Non |
| - La réparation ou la réhabilitation de portes, de plinthes ou de moulures à valeur patrimoniale? | Oui | Non |
| - Description supplémentaire du travail du bois : | | |
| <hr/> | | |
| kk) La fourniture et l'installation d'un système de toiture métallique? | Oui | Non |
| ll) La fourniture et l'installation d'un système et de composants mécaniques complexes? | Oui | Non |
| mm) La fourniture et l'installation d'un système et de composants électriques complexes? | Oui | Non |
| nn) La fourniture et l'installation d'appareils de levage (p. ex. appareils de levage à utilisation restreinte [LULA] et ascenseurs)? | Oui | Non |
| oo) Des matériaux paysagers inertes ou du béton architectural extérieur? | Oui | Non |
| pp) L'élimination de substances désignées ou de matières dangereuses (p. ex. plomb et amiante)? | Oui | Non |
| o) Des exigences de certification LEED? | Oui | Non |
| c) Une nouvelle construction sur de nouvelles fondations? | Oui | Non |
9. Description du projet, en élaborant plus particulièrement sur :
- tout écart notable entre les prix initial et final du contrat;
 - tout écart notable entre les dates d'achèvement prévue et réelle;
 - l'un ou l'autre des éléments énumérés au point 8 ci-dessus.
- Continuez au verso de la page ou sur une page séparée, si vous avez besoin de plus d'espace.

FIN DU DOCUMENT